

Image not found or type unknown



# liquidation de biens creance entre epoux

Par **PRIMAVERA**, le **26/02/2013** à **10:40**

en instance de divorce d un mari alcoolique ayant eu une activite professionnelle cahotique ;  
en 1987 je me suis vu obligee de payer pour lui une caution bancaire de 40000 frs afin que son  
entreprise puisse rester viable ; je voudrais savoir si lors du divorce je peux produire cela  
comme creance ; cela portait sur un compte a son nom ou je n avais pas procuration